

Préambule

Nous vous présentons quelques indicateurs économiques importants parmi la myriade de ceux qui chaque année contribuent à orienter la loi de finances, si essentielle au fonctionnement des collectivités locales.

Ils sont les témoins de l'activité économique de notre pays bien sûr, et plus largement de ceux du monde entier, puisque la mondialisation nous rend de plus en plus dépendant de ce qui se passe ailleurs.

Depuis cette année, la loi insiste davantage pour que ces éléments soient transmis aux administrés.

Pour notre part nous nous en félicitons, puisque depuis fort longtemps nous les publions dans nos colonnes, tout comme le compte administratif de l'année précédente.

L'activité économique est importante puisque de celle-ci dépendent pour partie les recettes et les dépenses de l'État et par ricochet le montant des dotations à destination des collectivités locales.

Prévision Natixis* - Octobre 2015

Zone Euro - Croissance

En zone Euro les prévisions de croissance sont estimées à :

- 1,7% pour 2016 (1,5% réalisés en 2015).

Ce retour timide de la croissance s'explique en partie par :

- la baisse du prix de l'énergie,
- la baisse de l'€uro qui est une véritable bouffée d'oxygène pour les entreprises exportatrices, en particulier celles dont le business concerne la zone \$

et par la politique monétaire mise en place par Mario Draghi, qui avec des taux directeurs proches de zéro, facilite l'accès au crédit en direction des entreprises et des ménages.



*Natixis, créée en 2006, est la banque de financement, de gestion et de services financiers du groupe BPCE, issue de la fusion des groupes Caisse d'épargne et Banque populaire. L'entreprise intervient dans les métiers de la banque grande clientèle, de l'épargne et des services financiers spécialisés, et intègre des équipes de recherche en économie.

Pour 2016, Natixis prévoit que la hausse de la croissance en zone € s'appuiera sur la hausse de la demande intérieure et la progression de l'emploi et des rémunérations.

La politique de la BCE suscite un très vif débat dans l'Union Européenne (Cf. encadré ci-dessous).

Journal Libération du 28 04 2016

Alors que la Banque Centrale Européenne est sévèrement critiquée en Allemagne pour sa politique de très faibles taux d'intérêt, son président, Mario Draghi a répondu à celle-ci au cours d'un entretien accordé au quotidien allemand « Bild ».

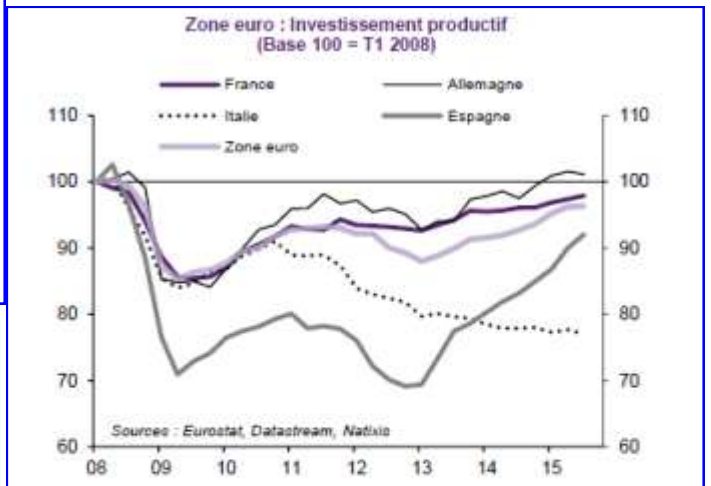
« Les taux sont bas, car la croissance économique est faible et l'inflation trop basse. Ils seront réévalués lorsque la croissance économique sera de nouveau plus forte et l'inflation plus proche de notre objectif de 2% . Les faibles taux d'intérêt actuels permettront d'avoir des taux plus élevés demain.»

Nota : le principal taux directeur de la BCE est à zéro depuis le mois dernier, ce qui signifie qu'emprunter ne coûte pratiquement plus rien, mais aussi que les placements ne rapportent plus, ou très peu, ce qui déplaît aux banques allemandes.

Zone Euro - Investissement productif

Des inquiétudes subsistent concernant le retour de la confiance, sera-t-il suffisant pour que l'investissement reparte et permette de consolider le redécollage de la croissance alors que :

- les gains de productivité ne progressent que modestement, tandis que la population en âge de travailler décline (sauf en France),
- l'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

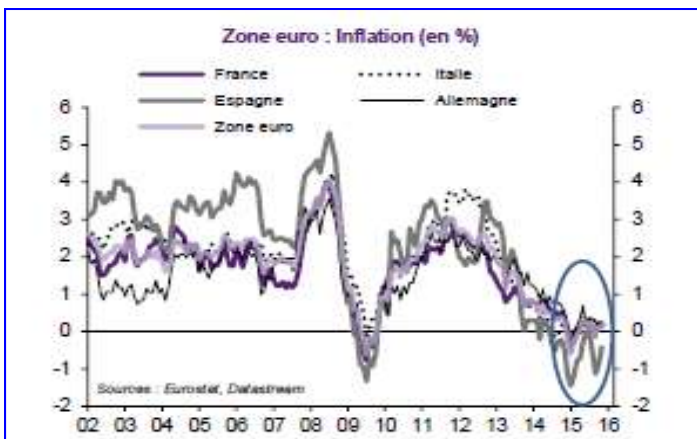


Zone €uro - Inflation

En 2015, après un début en territoire négatif, l'inflation est redevenue positive mais est demeurée très faible en dépit du lancement de l'assouplissement quantitatif de la BCE (fortes injections de liquidités dans l'économie) en mars dernier.

Elle s'est d'ailleurs avérée nulle en moyenne sur 2015, notamment du fait de la baisse du coût du pétrole.

Début 2016, l'inflation est estimée positive mais pourrait repasser négative en mi-année avant de remonter à son niveau de 2015 (0%). Elle sera très inférieure aux 2% souhaités par la BCE en 2015. En dépit de sa croissance, la faiblesse de l'inflation devrait continuer à jouer en faveur du pouvoir d'achat à court terme tout en rendant difficile le désendettement.



En France - La croissance

A l'instar de la zone € la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables :

- l'inflation devrait demeurer faible en raison de la nouvelle baisse des prix du pétrole,
- la faiblesse de l'€ devrait s'accroître légèrement, ce qui améliore la compétitivité de nos entreprises et contribue au rééquilibrage des comptes courants,
- la croissance de la zone €.

Les réformes entreprises devraient aussi aider à un redressement de la croissance : (CICE, Pacte de responsabilité et de solidarité, etc.).



France - l'Emploi

C'est un enjeu important puisqu'il agit sur la consommation des ménages. Après une forte déprime en 2013, celui-ci tend à se redresser et donc le taux de chômage à baisser.



France - Commerce extérieur

La croissance française devrait bénéficier de plusieurs facteurs favorables :

- l'inflation qui devrait rester faible malgré un léger redressement prévu pour le 2ème semestre,
- la faiblesse de l'€ qui améliore la compétitivité des entreprises françaises,
- la croissance de la zone € devrait également être plutôt favorable à la France vu qu'elle résulte d'une meilleure demande intérieure. Elle devrait pour partie compenser le ralentissement du commerce international.



Conclusion

L'analyse de Natixis prévoit une amélioration de la situation économique en France pour 2016.

Il importe de savoir si celle-ci bénéficiera ou non aux collectivités locales.

Cela relève des choix budgétaires opérés par l'État dans le cadre de la loi de finances.

De ces choix dépendent entre autre le montant des dotations annuelles votées par l'État à destination des communes.

1. Préambule

Après les déficits abyssaux des années 2009 à 2012, l'État, à la demande insistante de la Commission européenne s'est donné pour objectif de réduire ceux-ci à moins de 3% du PIB.

2. Finances de l'État et perspectives - Commentaires de la presse spécialisée

Cf. « Journal Les Echos - 27 mars 2016 » :
 « **Le ministre des finances peut se prévaloir d'un déficit meilleur que prévu pour 2015 : 3,5% du PIB au lieu des 3,8% attendus.**

C'est aussi mieux que les 4% recommandés par la Commission européenne en février 2015 lorsqu'elle a accordé à la France un délai de deux ans pour ramener son déficit sous la barre des 3%.

En conséquence la dette publique n'est qu'en légère hausse :

- **+0,4 point à 95,7% du PIB** : elle connaît sa plus faible hausse depuis 2007.
- Dans un même temps, les prélèvements obligatoires reculent à 44,5% du PIB en 2015, tandis que la dépense publique progresse de 0,9% en valeur, soit le rythme le plus faible depuis des décennies. Etat, Sécurité Sociale, collectivités locales, ces grandes administrations publiques ont toutes trois contribué à la réduction du déficit, ainsi :

Le déficit de :

- **l'État a atteint 70,5 Mds € en 2015 au lieu des 73,3 Mds € prévus dans la loi de finances (LF),**
- **la sécurité sociale a atteint 10,6 Mds € au lieu des 12,8 Mds € inscrits au budget 2015.**

Après un pic à 7,2% du PIB en 2009, **le déficit de l'État se replie pour la sixième année consécutive** ».

Néanmoins, nuance la Commission européenne, la France a été plus lente dans la réduction de son déficit que le reste de la zone €.

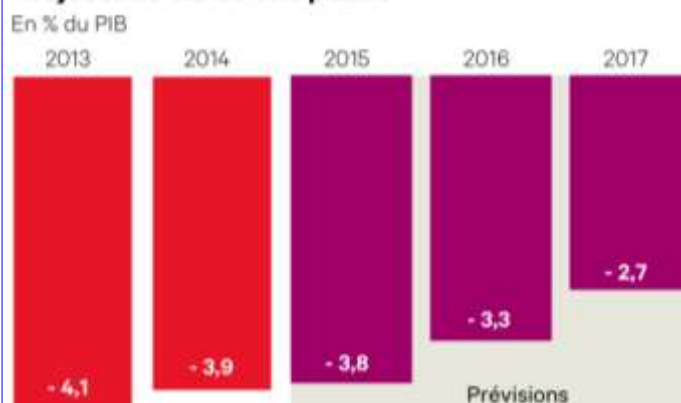
Commentaires

Manuel Valls a récemment rappelé que l'objectif 2016 était de ramener le déficit de l'État à 3,3% du PIB (sans réduction du déficit, il ne peut y avoir de stabilisation de la dette).

Si l'on peut légitimement s'interroger sur l'efficacité économique des politiques imposées par la Commission européenne, il n'en reste pas moins que l'État « a choisi » de suivre les recommandations de Bruxelles.

Ainsi le 1^{er} ministre a annoncé que le déficit public devra être sous la barre des 3% du PIB en 2017 (2,7%).

Trajectoire du déficit public



3. Ce que nous retenons des annonces de l'État

Pour atteindre les objectifs 2016 et 2017, l'État vise 3,8 Mds € d'économies supplémentaires en 2016 (16 Mds € initialement prévus) :

- **faute** d'une inflation plus basse que celle attendue qui va impacter les recettes de l'État à la baisse,

Inflation	2016	2017
Ancienne prévision	1%	1,4%
Nouvelle prévision	0,1%	1%

- **vu qu'il est prévu de baisser les prélèvements obligatoires :**

- à 44,2% en 2016 puis 44% en 2017.

- **vu que d'autres recettes seront moindres :**

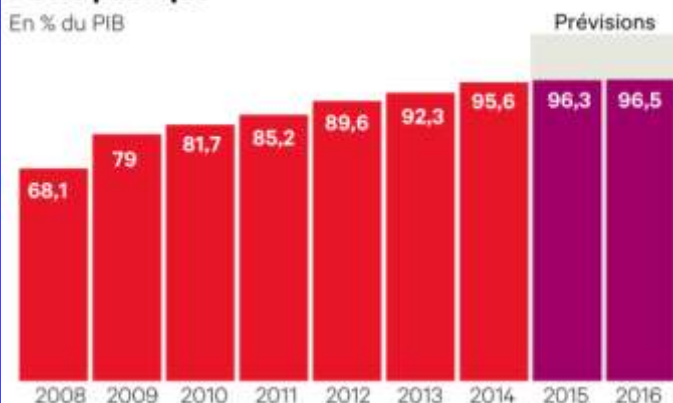
- en particulier celles liées à des contentieux réalisés sur 2016,

- **vu que de nouvelles dépenses vont faire leur apparition :**

- plan pour l'emploi et la formation,
- aides aux agriculteurs,
- dégel du point d'indice des fonctionnaires,
- nouvelles mesures liées à la loi travail,

on peut légitimement douter quant à une éventuelle suspension de la baisse des dotations versées par l'État aux collectivités locales.

Dettes publique





Rappel

La loi de programmation de finances a fixé des objectifs budgétaires dans le but de réduire les déficits des

administrations publiques de 50 Mds € sur la période 2015 - 2017.

Planification des 50 Mds € d'économie prévus avant intervention du chef de l'Etat				
Mds €	2015	2016	2017	Cumul
Collectivités locales	3,50	3,50	3,70*	10,70
État	8,70	5,10	5,10	18,90
Séc. sociale	6,40	7,40	6,50	20,30
Total	18,60	16,00	15,40	<u>50,00</u>

Comme vu ci-dessus, les collectivités locales participent à cet effort de réduction pour près de 11 milliards d'€ sur la période précitée.

Que constate-t-on?

- Cf. journal *Le Monde* du 29 mars 2016 « C'est une première depuis 2003 les administrations publiques locales ont affiché un léger excédent en 2015...mais parallèlement l'investissement des collectivités publiques locales a baissé de 4,6 Mds € en un an alors que leur endettement a cru de 9 Mds € ».

Pour mémoire - Cf. collectivites-locales.gouv.fr.
« Les administrations publiques locales en 2014 ont effectué 20,5% de la dépense publique, réalisé 57,9% de l'investissement public et détiennent 9,2% de la dette publique ».

L'État continue de transférer des charges nouvelles aux communes

Il y a peu l'État a imposé un cofinancement de la réforme des rythmes scolaires. En 2016, malgré une baisse de dotation aux collectivités locales (3,5 Mds € - DGF) il impose un nouveau prélèvement de 1 Mds € à celles-ci (revalorisation des carrières des agents).

Situation des collectivités locales

Selon André Laignel, Président du Comité des Finances Locales* que l'on ne peut pas qualifier d'adversaire du pouvoir en place - (Cf. A. Laignel - *Journal Le Monde* du 29 mars 2016) « La situation des finances locales est bien plus dégradée que ce que veut bien dire Bercy. La baisse des dotations si elle est maintenue en 2017 mettrait en difficulté les collectivités territoriales mais en plus nuirait à la relance de l'économie nationale. »

Commentaire

Plus localement, rappelons que dans un même temps l'État nous impose des efforts en investissement et en fonctionnement importants, liés à l'accueil de populations nouvelles dans le cadre de la loi du Grand Paris.

*Baisse de la DGF limitée à 1,85 Mds € suite à l'intervention du chef l'État.

**Comité des finances locales : crée en 1979 cette assemblée constituée de 32 élus (parlementaires et territoriaux ainsi que de 11 personnes nommées par l'État), elle représente les collectivités locales pour les questions relatives aux finances locales.

Dépenses ou gabegies ?

Le journal « *Le Monde* du 29 mars 2016 » aborde ce thème qui mérite d'être mis en valeur.

Les dépenses d'investissement dans les communes

Ce sont majoritairement des dépenses d'entretien et de renouvellement de patrimoine concernant les postes :

- Voiries, bâtiments scolaires et périscolaires, équipements de loisirs, éclairage, télécom, gestion des eaux usées et pluviales, centres de loisirs, équipements sportifs et culturels, etc.
- matériel d'entretien et de gestion de la collectivité (véhicules, parc informatique etc.).

Ces dépenses génèrent une activité importante en particulier dans le BTP.

Les dépenses de fonctionnement

Elles permettent l'emploi de 1,9 millions d'agents dont les 3/4 dans les communes.

C'est 35 % de l'emploi public et 7% de l'emploi total.

Ces emplois concernent majoritairement des services directs à la population : entretien, gestion, restauration, garde d'enfants, etc..

Le point noir de la dépense publique - Les doublons
Hors transfert de compétences et de personnel, les effectifs de la fonction publique territoriale ont augmenté de 1,6% entre 2004 et 2010 soit 25 000 postes en plus/an.

Commentaire
Pour résoudre ce problème, la solution n'est pas de baisser aveuglément les dotations comme le fait l'État, mais plutôt de traiter enfin la gabegie liée à une organisation territoriale complètement obsolète. Pour exemple, les intercommunalités qui avaient massivement embauché avant que l'État ne les oblige à se regrouper ont généré un grand nombre de doublons (cf. Maurecourt les Nouvelles de mars 2012). Si ce problème est solutionné, il n'en reste pas moins que le maintien du partage de compétences identiques entre les Communes, Communautés de Communes et d'Agglomération, de Conseils Généraux et Conseils Régionaux génèrent « une inflation de la dépense publique ».